

LE MOUV

L'ACTUALITÉ D'UNE COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES QUI AVANCE !

NOVEMBRE 2023 • ÉDITION 5

EAU - ASSAINISSEMENT

CENTRE DE SOINS

ENVIRONNEMENT

Le transfert de compétences

Ouverture en juin 2024

Trier plus, trier mieux

LE MOT DU PRÉSIDENT

Chers habitants,

Depuis plus de trois ans maintenant, je ne cesse de le répéter : la communauté de communes Pays de Forcalquier - Montagne de Lure avance. Elle avance même plutôt vite. Il suffit de regarder autour de nous pour s'en convaincre.

Après des mois de travail avec les maires, les élus et les agents de la collectivité, les projets sortent de terre et permettent de matérialiser ce qui ne ressemblaient qu'à de belles idées au départ. On en veut pour preuve le centre de soins non programmés dont la première pierre a été posée le vendredi 13 octobre dernier. Il y a deux ans, qui aurait pu prédire qu'une telle structure

verrait le jour sur le territoire de Forcalquier ?

Il a fallu une bonne dose d'audace et le soutien de partenaires solides comme le sont l'Europe et la Région Sud pour offrir cet outil à nos administrés. Alors que le spectre d'un désert médical planait avec le départ à la retraite programmé de plusieurs médecins généralistes, Forcalquier pérennise son offre de soins pour les vingt prochaines années ! À partir de juin 2024, ce centre de soins traitera les urgences non vitales et la « bobologie » du quotidien. Pour de nombreux Français, la santé demeure la priorité. Voilà une illustration de ce que les pouvoirs publics peuvent

réaliser quand le bon sens et l'énergie sont partagés.

D'avenir, il est question également avec le transfert de la compétence eau et assainissement que la communauté de communes a voté pour le 1^{er} janvier 2025. Dans ce numéro de votre magazine vous trouverez toutes les explications sur cet enjeu trop important pour l'aborder avec impréparation. Les élus communautaires ont fait preuve de responsabilité. C'est ainsi que l'on construit le destin de nos générations futures.

David GEHANT

Maire de Forcalquier
Président de la CCPFML
Vice-Président de la Région Sud



MENTIONS LÉGALES - Magazine de la Communauté de Communes du Pays de Forcalquier-Montagne de Lure - n° 5 - novembre 2023

Directeur de la publication : David GEHANT. Réalisation : service communication de la Communauté de Communes du Pays de Forcalquier-Montagne de Lure. Crédits photos : Communauté de Communes du Pays de Forcalquier-Montagne de Lure, sauf mention particulière ou libre de droit. Photo de couverture : Communauté de Communes du Pays de Forcalquier-Montagne de Lure. Tirage : 7 000 exemplaires. Magazine gratuit, ne peut être vendu. Impression : Imprimerie de Haute-Provence. Aucun article de ce magazine ne peut être reproduit sans l'autorisation du comité de rédaction. Ne pas jeter sur la voie publique.



L'INTERVIEW DE FRANÇOIS PRÉVOST, CONSEILLER DÉLÉGUÉ À L'EAU, L'ASSAINISSEMENT ET LA GEMAPI

Pourquoi la communauté de communes a-t-elle anticipé le transfert de la compétence eau et assainissement ?

Le transfert des compétences « eau et assainissement » à la communauté de communes est une obligation légale à laquelle nos communes doivent se soumettre au plus tard au 1^{er} janvier 2026. Nous avons fait le choix d'anticiper d'un an la date du transfert pour 2 raisons : nous donner une marge de manœuvre si nous ne sommes pas tout à fait prêts début 2025, et éviter de démarrer le service communautaire de l'eau en même temps que seront renouvelés les élus municipaux et communautaires.

Quel intérêt pour l'intercommunalité ?

« Subi » plutôt que « choisi », le transfert véhicule une forte réticence. Elle est compréhensible car il est vécu comme une perte de souveraineté de la commune. Et parce qu'il s'agit de l'eau, ce bien public précieux et vital. Mais l'eau

ne changera pas de statut après le transfert ! Et voyons plutôt ce qu'il peut apporter de positif : une réelle solidarité territoriale permise par la mutualisation de nos ressources (Durance, Verdon, Laye, Lauzon, sources) et le futur maillage de nos réseaux. Quand on regarde ce qui s'est passé en 2022, on comprend à quel point la solidarité est un gage de sécurité de notre alimentation en eau dans le futur. Par ailleurs, la professionnalisation du service de l'eau apportera plus de sécurité et moins de contraintes, notamment dans les petites communes.

La délégation de service public a été choisie comme mode de gestion. Pourquoi ?

Au terme d'un long travail d'études et de réflexion des élus des 13 communes rassemblés dans un comité de pilotage ad-hoc, le conseil communautaire du 21 septembre a décidé d'une option préférentielle du mode de gestion à partir du 1^{er} janvier 2025 : une délégation de service public d'une



durée de 5 ans qui nous permettra de préparer la mise en place d'une régie communautaire en 2030. Ce choix a été fait en examinant toutes les options et avec une seule préoccupation : comment apporter le meilleur service au meilleur prix à nos concitoyens ? Résultat d'une démarche transparente, objective et démocratique, ce choix a remporté l'adhésion de 23 conseillers communautaires sur 27.

L'INTERVIEW

Interview de François Prévost.....p.3

LE DOSSIER

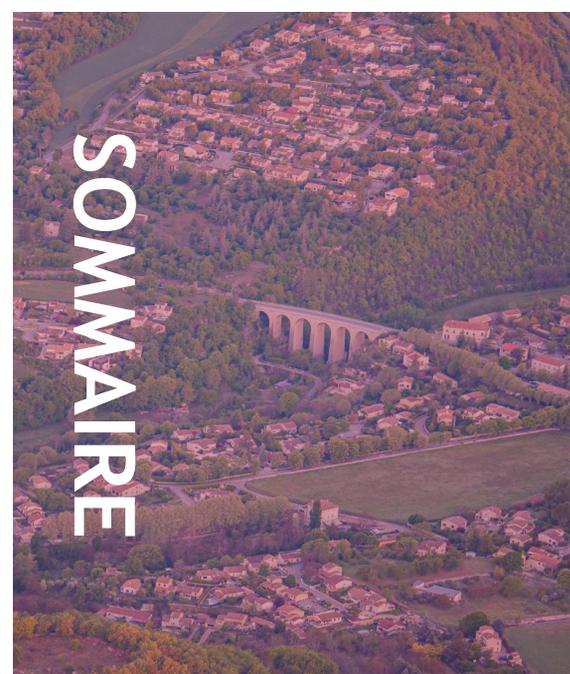
Tout comprendre sur le transfert de l'eau.....p.4-5

L'ACTUALITÉ

Les points d'apport volontaire sont en service.....p.6
 Une stratégie touristique.....p.6
 Des aides pour rénover son logement.....p.6
 Un totem à la Médiathèque.....p.6
 Le centre de soins non programmés verra le jour en juin 2024.....p.7

INFORMATIONS PRATIQUES

Agenda.....p.8
 Contacts utiles.....p.8



TOUT COMPRENDRE SUR LE TRANSFERT DE L'EAU

Le transfert des compétences eau et assainissement à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2025 a été voté à une très large majorité par les élus de Pays de Forcalquier - Montagne de Lure. Explications.

La loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 a rendu le transfert des compétences eau et assainissement obligatoire au 1^{er} janvier 2026. Ce transfert correspond au passage de leur gestion par les communes à leur gestion par l'intercommunalité. La communauté de communes Pays de Forcalquier - Montagne de Lure a fait le choix d'anticiper ce transfert au 1^{er} janvier 2025. Il s'agit de faciliter l'adaptation de l'organisation des services et la bonne appropriation du sujet par les élus communautaires avant les prochaines élections municipales et communautaires de 2026.

Afin de disposer des informations les plus précises et objectives sur cet enjeu primordial, la communauté de communes s'est entourée d'un bureau d'études spécialisé, Cogite, associé au cabinet d'avocats Teneo. En septembre 2022, un comité de pilotage a été mis en place, constitué d'un ou deux élus par commune, avec, lorsque

nécessaire, un représentant de l'opposition. Ce comité de pilotage a eu pour mission d'étudier les problèmes techniques, juridiques et financiers que pose le transfert à l'échelle de l'intercommunalité et d'y apporter des réponses pragmatiques avec un seul objectif : obtenir le meilleur service au meilleur coût pour les usagers et pour l'environnement.

Toutes les communes associées au choix

C'est ainsi qu'entre 2022 et 2023, six réunions du comité se sont tenues. Le bureau d'études est allé à la rencontre des élus des communes afin d'établir un diagnostic complet de l'ensemble des services de l'eau et de l'assainissement pour le présenter au comité de pilotage. Un important travail de fond a été engagé par ce dernier afin de définir le mode de gestion le mieux adapté à notre territoire (voir par ailleurs).

Dans sa séance du 21 septembre

2023, le conseil communautaire a entériné le choix du mode gestion proposé par le comité de pilotage par un vote de 23 voix sur 27.

À partir de cette décision déterminante, les services de la communauté de communes, toujours accompagnés par le bureau d'études, vont maintenant préparer la future délégation de service public en veillant à ce que les souhaits émis par le comité de pilotage soient bien pris en compte.

QUELQUES CHIFFRES

L'eau potable :

6300 abonnés
240 km de réseaux
52 ouvrages

Diverses ressources : Durance, Laye, Lauzon, sources, et bientôt Verdon
1 million de m³ d'eau potable distribué chaque année

L'assainissement collectif :

4700 abonnés
90 km de réseaux
21 ouvrages

Peu de changements pour l'utilisateur

À partir du 1^{er} janvier 2025, qu'est-ce qui va changer pour l'utilisateur ? Pas grand-chose au final :

- En cas de fuite, débordement d'égout, nouvel abonnement ou facturation, il ne faudra plus contacter la mairie mais la Communauté de communes ou le délégataire qui sera retenu après appel d'offres, et la réactivité du service sera un critère essentiel exigé de la part du gestionnaire,

- À terme, les tarifs des services de l'eau et assainissement devront être progressivement harmonisés à l'échelle du territoire communautaire et la communauté de communes va bien sûr chercher à les optimiser.

Le transfert n'aura aucune influence (si ce n'est positive) sur la qualité de l'eau distribuée, définie réglementairement et suivie de près par les services de l'Etat.



QUEL MODE DE GESTION ?

Le 21 septembre, le conseil communautaire a voté à une très large majorité (23 voix pour, 4 contre) en faveur d'un mode de gestion en délégation de service public pour l'ensemble des communes au 1^{er} janvier 2025 et cela pour une durée de 5 ans afin de disposer du temps nécessaire pour préparer un possible passage en régie au 1^{er} janvier 2030 qui constitue le souhait de la plupart des communes.

Ce choix est le fruit d'un long processus de réflexion. Le comité de pilotage a analysé plusieurs options, dont deux structurantes :

- la gestion en régie communautaire où l'ensemble du service est géré par la collectivité,

- la gestion en Délégation de Service Public (DSP) où la collectivité délègue l'exploitation quotidienne du service à un prestataire.

Le bureau d'études a réalisé les simulations des conséquences techniques, juridiques et financières de ces options et les a présentées au comité de pilotage. La même présentation a été faite dans chaque commune devant les conseillers municipaux. Sur la base de ces informations, chaque commune s'est positionnée sur une option préférentielle.

À partir des réponses écrites des communes, les simulations ont pu être précisées et affinées. Sur les aspects techniques et financiers, peu de différences

apparaissent entre « régie » et « DSP ». En revanche, une difficulté de taille pénalise l'option « régie » à court terme : la mise en place d'un service de l'eau et de l'assainissement compétent et efficace capable de répondre dès le transfert aux attentes des usagers n'est pas réaliste. En effet, il faudrait pour cela recruter (dans le contexte tendu du marché de l'emploi de ce secteur) une dizaine de techniciens, les former et les organiser avant le 1^{er} janvier 2025.

Le conseil communautaire n'a pas voulu prendre ce risque et le choix pragmatique et responsable d'une DSP de courte durée a donc été soumis au vote et majoritairement acté.

EN SAVOIR PLUS +

Des réunions publiques seront organisées dans chaque commune dans les prochaines semaines. Le calendrier de ces réunions sera annoncé sur les réseaux sociaux. La population de chaque commune sera également informée par courrier et par les mairies.

Pour toute question ou suggestion, vous pouvez adresser un mail à service-eau@forcalquier-lure.com.

LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE SONT EN SERVICE

Pendant plusieurs mois, le chantier d'installation des points d'apport volontaire s'est déroulé dans 12 communes de la communauté de communes. Il se poursuit à Forcalquier pour une mise en service en janvier 2024. L'ensemble des bacs à roulettes (emballages et ordures ménagères) a été remplacé par des colonnes à plus grande contenance. Ces colonnes sont désormais implantées de manière à desservir un ensemble d'habitations, une rue, un lotissement, un quartier ou une zone. Chaque village dispose d'un ou plusieurs points d'apport volontaire pour faciliter le dépôt et le tri des déchets.



UNE STRATÉGIE TOURISTIQUE

Confrontée aux difficultés de la structure, la communauté de communes a repris l'office de tourisme intercommunal et ses salariés afin de sauvegarder l'emploi. Le tourisme constitue un enjeu majeur pour l'avenir de Pays de Forcalquier - Montagne de Lure. Il mérite une véritable politique cohérente et efficace qui passe par le développement de l'offre d'accueil grâce aux outils numériques, l'organisation d'animations et le renforcement de l'image d'un territoire dynamique.

DES AIDES POUR RÉNOVER SON LOGEMENT

Grâce à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat qui concerne les 13 communes de Pays de Forcalquier - Montagne de Lure pour une durée de 5 ans, propriétaire occupant et bailleur pourront être accompagnés par une équipe de professionnels dès janvier 2024 dans leur projet de rénovation (isolation, adaptation...) de leur logement. Plus de 3 millions d'euros sont investis en aides directes. L'objectif de cette convention : vous accompagner dès janvier 2024 pour élaborer vos projets de travaux et rechercher des aides financières.

UN TOTEM À LA MÉDIATHÈQUE



Lors de la construction de sa médiathèque, inaugurée en 2019, la Communauté de communes a bénéficié d'une subvention de l'Etat via la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Elle s'était alors engagée à consacrer 1% de cette subvention à l'acquisition d'une œuvre artistique implantée sur le site de la médiathèque. Il s'agit du dispositif du 1% artistique.

C'est chose faite ! "TOTEM" est une œuvre réalisée par l'artiste forcalquiéen Christophe Masson. Elle mesure 2,40 mètres et a été constituée à partir de fûts métalliques compressés, une matière première recyclée. Les couleurs sont celles d'origine avec une alternance entre du métal polis et la couleur existante ravivée à l'aide d'un vernis marin.



SERVICE AUX HABITANTS

LE CENTRE DE SOINS NON PROGRAMMÉS VERRA LE JOUR EN JUIN 2024

C'est parti ! Le chantier du centre de soins non programmés, qui ouvrira ses portes en juin 2024 après dix mois de travaux, a débuté en septembre à Forcalquier. La première pierre a été posée symboliquement le 13 octobre dernier en présence de David Gehant, président de la communauté de communes, de Marie-Paule Demiguel, sous-préfète de l'arrondissement de Forcalquier, des élus communautaires et des conseillers départementaux. Financée par l'Europe, la Région Sud et la communauté de communes Pays de Forcalquier -

Montagne de Lure, cette structure sur deux niveaux et accessible à pied du centre-ville sera ouverte 7/7 de 10 h à 22 h. L'équipe de médecins et d'infirmiers pourra traiter les urgences non vitales ainsi que la « bobologie » du quotidien : point de suture, plâtre, radiologie, échographie... « *Un projet novateur qui correspond à la volonté des professionnels de santé d'exercer autrement et qui pérennise l'offre de soins dans le Pays de Forcalquier pour les 20 prochaines années* », assure David Gehant. Rendez-vous au printemps pour l'inauguration !



DÉCEMBRE

16 ET 17 DÉCEMBRE

Marché de Noël de Forcalquier
Artisans et producteurs locaux, animations, patinoire, photos avec le Père Noël



JANVIER

VENDREDI 12 JANVIER

Cérémonie des vœux du Maire de St-Etienne-les-Orgues
18h - Médiathèque de St-Etienne-les-Orgues - salle de l'auditorium

JEUDI 18 JANVIER

Cérémonie des vœux du Maire de Forcalquier
18h - Espace Culturel Bonne Fontaine

VENDREDI 19 JANVIER

Cérémonie des vœux du Maire de Lurs
18h - Salle Luria

SAMEDI 20 JANVIER

Cérémonie des vœux du Maire de Pierrerue
17h30 - salle polyvalente

SAMEDI 20 JANVIER

Cérémonie des vœux du Maire de Sigonce
18h30 - salle Barlière du Lauzon

SAMEDI 27 JANVIER

Cérémonie des vœux du Maire d'Ongles
18h - Foyer rural

SAMEDI 27 JANVIER

Cérémonie des vœux du Maire de Niozelles
16h30 - salle polyvalente

SAMEDI 27 JANVIER

Cérémonie des vœux du Maire de Fontienne
11h30 - salle polyvalente

+ d'infos sur les événements à venir sur la page facebook et le site internet.

Informations utiles

Médiathèque et réseau de bibliothèques
Forcalquier / Lardiers / Limans / Lurs / Ongles / Saint-Etienne-les-Orgues / Sigonce
Tél. : 04 92 75 72 41
<https://mediatheques.forcalquier-lure.com/>
Mail : mediatheques@forcalquier-lure.com

Maison France Services
Forcalquier et service itinérant
Tél. : 04 92 75 46 21
Mail : msap@forcalquier-lure.com

Relais Petite Enfance « La Ruchette »
Forcalquier / Saint-Etienne-les-Orgues
Tél. : 06 37 92 53 58
Mail : laruchette@forcalquier-lure.com

Lieu d'Accueil Enfants Parents
Forcalquier / Sigonce / Saint-Etienne-les-Orgues
Tél. : 07 88 96 26 46
Mail : laep@forcalquier-lure.com

Office de tourisme du Pays de Forcalquier-Montagne de Lure
Tél. : 04 92 75 10 02

Déchetteries (fermées les jours fériés)

Forcalquier - ZA les Chalus
Ouverte du mardi au samedi
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Saint-Etienne-les-Orgues - Quartier le Couletas
Ouverte du mardi au samedi
de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Station de Lure - informations

Tél. : 04 92 75 10 02
Facebook : @LureTourisme

Contacts Communauté de Communes Pays de Forcalquier - Montagne de Lure

 CCPFML - 1, Place du Bourguet
04300 FORCALQUIER
 Tél. : 04.92.75.33.21
 Mail : contact@forcalquier-lure.com
 <https://www.forcalquier-lure.com/>
 Facebook : @CCPFML

